

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Villeroy, tenue le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2007, à 19 h 30, à la salle de l'école Centrale, 378, Principale.

Sont présents : Réjean Perron, Yvan Paquet, François Gingras, Lise Mélançon, Éric Chartier, Daniel Baker, conseillers formant quorum sous la présidence de Michel Poisson, maire.

Était également présente Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière.

**07-10-116 INTERVERTIR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Yvan Paquet  
et appuyé par M. Éric Chartier

**D'AUTORISER** monsieur le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**07-10-117 PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2007**

**ATTENDU QUE** tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2007, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Daniel Baker  
et appuyé par M. Yvan Paquet

**D'APPROUVER** le procès-verbal du 4 septembre 2007 tel que rédigé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**07-10-118 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Lise Mélançon  
et appuyé par M. François Gingras

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté avec les ajouts mentionnés aux affaires nouvelles.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**07-10-119 AMÉNAGEMENT TERRAIN DU 414, ROUTE 265**

**ATTENDU** les travaux d'entretien des entrées d'eau réalisés par l'inspectrice;

**ATTENDU QUE** ces travaux ont nécessité des excavations de terrain.

**ATTENDU** la demande du propriétaire du 414, Route 265 de lui défrayer une partie des coûts de rechargement de terre.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Daniel Baker  
et appuyé par Mme Lise Mélançon

**DE MANDATER** monsieur le conseiller François Gingras et  
l'inspectrice à faire l'évaluation de cette demande.

**QUE** monsieur le Conseiller soit autorisé à prendre les  
mesures nécessaires dans ce dossier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

07-10-120

**DÉNEIGEMENT COURS MUNICIPALE**

Il est proposé par M. Éric Chartier  
et appuyé par M. Daniel Baker

**DE RETENIR** l'offre de service de Déneigement Martin René  
pour les années les trois (3) prochaines années.

**QUE** les coûts sont les suivants:

2007-2008	4 955 \$	(avant taxes)
2008-2009	4 955 \$	(avant taxes)
2009-2010	4 955 \$	(avant taxes)

**QUE** les paiements seront effectués en deux (2) versements,  
15 janvier et 15 avril de chaque année du contrat.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

07-10-121

**PEINTURE ÉDIFICE MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** Les Peintures Daniel Fradette inc. a soumis un  
nouveau coût pour le changement des clous de la couverture  
pour des vis;

**ATTENDU QUE** le nouveau coût est de 4 375 \$ (avant taxes)

**ATTENDU QUE** le coût pour peindre les murs extérieurs est  
de 1 900 \$ (avant taxes);

**ATTENDU QUE** Les Peintures Daniel Fradette inc. accepte de  
faire le travail au complet, soit la couverture et les murs  
cette année et que la facturation de 1 900 \$ ne soit émise  
qu'en début de l'année 2008.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Réjean Perron  
et appuyé par M. Daniel Baker

**D'AUTORISER** les travaux de peinture extérieure de l'Édifice  
municipal par Les Peintures Daniel Fradette inc. aux  
conditions énumérées plus haut.

**QU'**un montant de 4 375 \$ soit affecté du surplus accumulé de  
l'année courante.

**QUE** le montant de 1 900 \$ soit prévu aux prévisions  
budgétaires de 2008.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DEMANDE D'EXCLUSION DE ENTREPRISE PERFORT INC.**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite améliorer les connaissances sur le projet nécessitant l'exclusion avant de l'approuver, lequel projet peut avoir des impacts considérables sur le territoire de Villeroy.

**ATTENDU QUE** suite aux discussions du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Yvan Paquet  
et appuyé par M. Daniel Baker

**DE DEMANDER** au mandataire et/ou à Entreprise Perfort inc. ce qui suit :

- Qu'une étude de marché du projet soit présentée;
- Que la viabilité du projet soit démontrée tant en ce qui a trait au projet de golf que celui de camping;
- Qu'un plan d'implantation soit présenté afin que la municipalité soit en mesure de saisir les impacts négatifs et positifs potentiels sur son territoire;
- Que le demandeur fournisse à la municipalité un document illustrant de quelle façon il entend approvisionner en eau le camping et également le golf, et de quelle façon il entend traiter les eaux usées de ces infrastructures;
- Que le demandeur donne une indication à savoir qu'est-ce qu'il est prévu comme aménagement face au milieu humide de la propriété;
- Que le demandeur donne une indication à savoir s'il y a une zone tampon de prévue par rapport aux commerces et industries déjà implantés dans ce secteur, à proximité de la sortie no 256 de l'autoroute, si oui quelle est-elle?
- Que si l'exclusion est appuyée par la municipalité puis déposée auprès de la CPTAQ et de la MRC de L'Érable, la modification au règlement de zonage pour rendre conforme le projet sera limitée aux utilisations « camping » et « golf » pour ce secteur.

**QUE** suite aux dépôts de ces documents, une nouvelle évaluation du projet devra être soumise au Comité Consultatif U et au Conseil municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉPONSE À LA DEMANDE DE COMMANDITE À LA CAISSE DESJARDINS DE L'ÉRABLE**

Suite à la demande d'aide financière pour le projet de la piste cyclable, à la Caisse Desjardins de l'Érable, le montant accordé est de 1 500 \$, du Fonds d'aide au développement du milieu.

07-10- 123

**PROGRAMME DE TRAVAUX TAXES D'ACCISE**

**CONSIDÉRANT** la mise à jour de l'ANNEXE III du programme de transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. François Gingras  
et appuyé par Mme Lise Mélançon

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de l'ANNEXE III en date du 25 septembre 2007 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée.

**QUE** la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

07-10-124

**CONSTRUCTION BÂTIMENT POUR POMPE AQUEDEC**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de construire un bâtiment pour les équipements du nouveau puits;

**CONSIDÉRANT QUE** ce bâtiment doit avoir une superficie minimum de 120 pi<sup>2</sup>.

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une proposition de Les Constructions REJAC inc.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Chartier  
et appuyé par M. Daniel Baker

**D'AUTORISER** Les Constructions REJAC inc. à procéder à la construction du bâtiment, tel que décrit dans la proposition du 24 septembre 2007, pour un montant de 4 703 \$ (taxes non incluses).

**D'AUTORISER** l'installation d'un module de chauffage et d'un ventilateur.

**QUE** ces dépenses seront payées à même le budget de recherche en eau.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

07-10-125

**OFFRE DE IVIC TÉLÉCOM**

**CONSIDÉRANT** l'offre de IVIC Télécom concernant le service téléphonique;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre est inférieure de 34,47 \$ mensuellement, pour le service de base, au service actuellement offert par Télébec.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. François Gingras  
et appuyé par M. Réjean Perron

**D'AUTORISER** le transfert du service téléphonique à IVIC Télécom.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

07-10-126

**SUBVENTION À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE VILLEROY**

Il est proposé par M. Éric Chartier  
et appuyé par M. François Gingras

**D'AUTORISER** le versement d'un montant de 4 000, \$ à la Corporation de Développement économique de Villerooy.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

07-10-127

**APPUI AU RÉSEAU PRÉVENTION SUICIDE DES BOIS-FRANCS INC.**

**Considérant**

- Que la détresse psychologique est un phénomène malheureusement très présent en milieu rural;
- Que cette détresse psychologique est sous-jacente au taux de suicide élevé chez les personnes de 40 ans et plus sur notre territoire;
- Qu'une volonté d'agir afin de dépister, recommander et soutenir les personnes en état de vulnérabilité psychologique et émotionnelle est présente;
- Que la culture de concertation nécessaire au bon déroulement de ce laboratoire est déjà existante au sein de l'ensemble des partenaires;
- Qu'un continuum de services en santé mentale est déjà en place, mais mal connu dans le réseau local couvert par le Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska et de l'Érable;
- Que le Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francs inc. détient l'expertise nécessaire afin de mener à bien ce laboratoire;
- Que le Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francs inc., en collaboration avec le Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska et de l'Érable et ses autres partenaires, nous propose une façon novatrice et humaine de faire face à la situation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Réjean Perron  
et appuyé par Mme Lise Mélançon

**D'APPUYER** le projet de Laboratoire rural qui vous est soumis par le Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francs inc.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

07-10-128

**COMPTES**

Il est proposé par M. Éric Chartier  
et appuyé par M. Réjean Perron

**D'ACCEPTER** les comptes du mois de septembre 2007, pour un  
montant de 65 720,36 \$ tel que présentés et payés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-  
trésorière, certifie par la présente que la Municipalité  
dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les  
autorisations de dépenses ont été données et pour le  
paiement de ces comptes.

07-10-129

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés

Il est proposé par M. Daniel Baker  
et appuyé par M. Réjean Perron

**QUE** la présente séance soit levée à 21 h 10.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière